



LES PROFESSIONNELS  
DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

# Rapport d'activité 2022



# CODE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

## SOMMAIRE

# Rapport d'activité 2022

<b>LE MOT DE LA PRÉSIDENTE</b> .....	4
<b>QU'EST-CE QUE L'IFPPC ?</b> .....	5
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	6
<b>ADHÉSIONS 2022</b> .....	7
<b>L'ACTIVITÉ SYNDICALE</b> .....	8
<b>REVUE DE PRESSE</b> .....	9
<b>LES ÉVÉNEMENTS</b> .....	10
17 <sup>e</sup> Entretiens de la Sauvegarde .....	11
Congrès à Cannes du 6 au 8 octobre 2022 .....	12
Colloque national sur le thème « <i>Pour en finir avec la cessation des paiements</i> » .....	13
Webinaires .....	14
<b>FORMATIONS IFPPC</b> .....	15-16
<b>CONSULTATIONS / COMITÉ DES DILIGENCES</b> .....	17-19
<b>LA VIE DES COMPAGNIES RÉGIONALES</b> .....	20-21
<b>PARTENARIATS</b> .....	22
<b>PUBLICATIONS</b> .....	23
<b>COMMUNICATION WEB</b> .....	24
<b>AGENDA 2022</b> .....	25-26

**Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives :**

110, rue La Boétie, 75008 PARIS

Tél. 01 44 50 15 60 - [ifppc@ifppc.fr](mailto:ifppc@ifppc.fr)

[www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr)

**Comité de rédaction :**

Cécile JOUIN, Auréliano BOCCASILE

Conception graphique : iDROBUX (Design Graphique)



# 2022, année de transition



**L'année 2022 a été particulièrement compliquée pour nos adhérents puisque le nombre de dossiers traités a encore été, pour la troisième année consécutive, historiquement bas.**

C'est pour cette raison que nous avons, fin novembre 2022, renouvelé notre enquête sur l'état des études d'AJMJ dont les résultats sont une nouvelle fois malheureusement édifiants. Nous sommes dans une quadrature du cercle avec une impossibilité de nous adapter avec agilité à la situation de notre marché.

L'IFPPC a contribué à la signature d'un accord de branche pour permettre l'activité partielle de longue durée afin de soulager les trésoreries des études et ainsi éviter au maximum la perte de compétences par des licenciements.

Nous avons bien entendu alerté nos autorités de tutelle sur cette situation, soutenant une indispensable réforme de notre tarif qui n'est plus adapté à la situation économique actuelle avec des taux exceptionnels de dossiers impécunieux.

En outre, le tarif ne couvre pas tout le travail réalisé dans nos missions de service public, avec un nombre d'obligations et de contraintes de plus en plus conséquent et non rémunéré, donc supporté par le professionnel.

Ces échanges réguliers avec l'exécutif sur les nombreux sujets post Covid : inflation, énergie, approvisionnement, recrutement, ont permis d'informer nos interlocuteurs de la situation des entreprises « sur le terrain ».

Mais aussi de faire part de nos premiers retours sur la mise en œuvre des nouveaux textes : ordonnance du 15 septembre 2021 transposant la directive européenne Restructuration et insolvabilité, procédure de sortie de crise, entreprise individuelle.

Nous nous sommes également attachés à apporter une information qualifiée à nos membres afin d'appliquer au mieux ces textes via nos colloques, webinaires et formations professionnelles.

***“Je suis convaincue que cette nouvelle politique de promotion et de valorisation de notre mission finira par porter ses fruits.”***

Cette année a permis le développement de nouveaux services avec la mise en ligne du centre de ressources de l'IFPPC à destination des adhérents. Nœud central où trouver la riche documentation créée par l'IFPPC tout au long de l'année. Une accessibilité bienvenue et efficiente.

Nous sommes heureux d'avoir renforcé notre équipe salariale par le recrutement d'un nouveau poste de coordinateur national.

Celui-ci accompagne désormais depuis plusieurs mois l'action des compagnies régionales auprès des acteurs socio-économiques locaux afin de valoriser les outils et acteurs pour accompagner les entreprises en difficulté.

Par la valorisation et la promotion de nos actions, l'IFPPC espère sortir nos professions d'une méconnaissance du grand public, mais malheureusement aussi des décideurs, qui oblige toujours à rappeler le meilleur atout des entreprises pour tenter de surmonter certaines difficultés structurelles ou conjoncturelles.

C'est ce que nous répondons à tous nos interlocuteurs, mais aussi en créant des outils pédagogiques sous format papier ou numérique à destination du plus grand nombre et largement diffusés.

L'objectif est de toucher les entrepreneurs et de les inviter à venir nous rencontrer avant que les difficultés ne soient insurmontables.

Je suis convaincue que cette nouvelle politique de promotion et de valorisation de notre mission finira par porter ses fruits.

Même s'il faut reconnaître que nous sommes fatigués par les torrents de boue déversés sans discernement à notre rencontre à l'occasion des contentieux qui nous opposent encore et toujours à l'AGS. Une situation kafkaïenne et ubuesque qui dure depuis 4 ans.

Notre activité n'est possible que grâce à l'engagement bénévole des élus de l'IFPPC.

Je tiens ainsi à remercier très sincèrement mes consœurs et confrères qui, par leur engagement au sein de nos instances, font vivre l'Institut au profit de ses adhérents et d'un meilleur accompagnement des entreprises en difficulté, sans oublier les salariés de l'IFPPC, dont l'implication contribue à l'atteinte de nos objectifs.

Je tiens à saluer tout particulièrement l'engagement de longue date et l'énorme travail de notre confrère Vincent SUTY dans les négociations pour le rapprochement de notre Convention collective avec les Greffiers des Tribunaux de commerce et les Avocats au Conseil. Il ne manque plus qu'un décret...

Il convient également de rendre hommage au travail remarquable et si précieux des membres du Comité des diligences et de son Président, Christophe BIDAN ; ils sont très régulièrement voire en permanence mis à contribution. ●

# Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté

**Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collective (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,...).**

**L'Institut compte plus de 700 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France.**

**Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.**

## LES OBJECTIFS DE L'INSTITUT :

- **L'étude et la défense** des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.
- **La formation continue** des quelques 450 professionnels et de leur près de 3 000 salariés, tant au niveau national que régional.
- **L'entretien et le renforcement** des liens de confraternité entre ses membres, spécialement en leur fournissant aide et assistance.
- **Permettre l'accès** à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- **L'amélioration et l'unification** des pratiques professionnelles, notamment grâce aux recommandations de son Comité permanent des diligences, et par la promotion de réformes législatives et réglementaires adéquates auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux, ou encore la publication de revues ou d'articles.
- **Proposer un service** de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence.
- **Représenter**, en tant que syndicat d'employeurs, les professionnels au sein de la Commission paritaire de la Convention collective applicable aux salariés des Etudes d'AJ-MJ.
- **Organiser** tous colloques, rencontres ou congrès régionaux ou nationaux traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.

## LA MISSION DES MANDATAIRES DE JUSTICE :

Les mandataires de justice, au cœur de la vie de l'entreprise, sont à la croisée de trois groupes d'acteurs : le chef d'entreprise, les créanciers (dont les fournisseurs et salariés de l'entreprise) et l'État (charges sociales, impôts et autres contributions).

Les intérêts souvent divergents de ces acteurs conduisent les mandataires, dont le rôle est de faire prévaloir l'intérêt général en appliquant la Loi, à contrarier inévitablement, au cas par cas, l'un de ces groupes.

Dans notre économie soumise à de profonds changements structurels, nombreux sont les facteurs externes irrésistibles qui peuvent conduire une entreprise vers la faillite.

L'intervention des mandataires de justice, quand elle ne permet pas de trouver une solution aux difficultés de l'entreprise, conduit à minimiser les conséquences sociales et l'effet domino sur les prestataires qui peuvent découler de sa faillite. Ils jouent ainsi un rôle, trop souvent méconnu, d'« amortisseur social territorial ».



# L'élection des membres du Conseil d'administration de l'IFPPC

L'IFPPC remercie chaleureusement les membres administrateurs et mandataires judiciaires qui se sont exprimés, la participation est de 59%. Le nouveau conseil d'administration, s'est réuni le 10 mars et a procédé à l'élection du nouveau bureau de l'IFPPC pour le mandat 2022-2024.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFPPC EST COMPOSÉ DE 23 MEMBRES :

- 9 élu(e)s pour deux ans par l'assemblée générale
- 11 Président(e)s de Compagnie Régionale
- 1 représentant(e) des Collaborateurs stagiaires
- 2 représentant(e)s des Associés correspondants



**Présidente**  
**Cécile JOUIN**  
Mandataire judiciaire



**Vice-Président**  
**Serge PREVIL**  
Administrateur judiciaire



**Vice-Président**  
**Thibaud POINSARD**  
Mandataire judiciaire



**Secrétaire**  
**Virginie VITANI**  
Mandataire judiciaire



**Secrétaire adjoint**  
**Sylvain HUSTAIX**  
Administrateur judiciaire



**Trésorier**  
**Pierre CHARLIER**  
Mandataire judiciaire



**Rapporteur**  
**Vincent ROUSSEAU**  
Administrateur judiciaire

## AUTRES MEMBRES ELUS :

**Charles BEAUSSART**, Administrateur judiciaire

**Louis DELEZENNE**, Mandataire judiciaire

**Sophie TCHERNIAVSKY**, Mandataire judiciaire

**Julien VILLA**, Mandataire judiciaire

## PRÉSIDENT(E)S DE COMPAGNIES RÉGIONALES

**1<sup>ère</sup> Hélène BRANCHU-BORD**

Mandataire judiciaire

**2<sup>e</sup> Virginie VITANI**

Administrateur judiciaire

**3<sup>e</sup> Denis HAZANE**

Mandataire judiciaire

**4<sup>e</sup> Bertrand BOUDEVIN**

Mandataire judiciaire

**5<sup>e</sup> Jean-Charles HIDOUX**

Mandataire judiciaire

**6<sup>e</sup> Thierry SUDRE**

Mandataire judiciaire

**7<sup>e</sup> Jean-François GUYONNET**

Mandataire judiciaire

**8<sup>e</sup> Vincent SUTY**

Administrateur judiciaire

**9<sup>e</sup> Guillaume RANDOUX,**

Mandataire judiciaire

**10<sup>e</sup> Pierre CHARLIER**

Mandataire judiciaire

**11<sup>e</sup> Maud ZOLOTARENKO**

Mandataire judiciaire

## REPRÉSENTANT(E) DES COLLABORATEURS STAGIAIRES

**Kildine BAILLARD,**

Collaborateur stagiaire, Mandataire judiciaire

## REPRÉSENTANT(E)S DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

**Valérie LEGER**, Avocate

**Pascal SIGRIST**, Avocat associé

## LE CHIFFRE

**5** Réunions du conseil d'administration



**1<sup>ère</sup> Compagnie régionale**

35 Mandataires de justice  
28 Associés correspondants

**2<sup>e</sup> Compagnie régionale**

39 Mandataires de justice  
11 Associés correspondants

**3<sup>e</sup> Compagnie régionale**

98 Mandataires de justice  
113 Associés correspondants

**4<sup>e</sup> Compagnie régionale**

35 Mandataires de justice  
23 Associés correspondants

**5<sup>e</sup> Compagnie régionale**

25 Mandataires de justice  
18 Associés correspondants

**6<sup>e</sup> Compagnie régionale**

16 Mandataires de justice  
8 Associés correspondants

**7<sup>e</sup> Compagnie régionale**

28 Mandataires de justice  
48 Associés correspondants

**8<sup>e</sup> Compagnie régionale**

30 Mandataires de justice  
9 Associés correspondants

**9<sup>e</sup> Compagnie régionale**

28 Mandataires de justice  
19 Associés correspondants

**10<sup>e</sup> Compagnie régionale**

28 Mandataires de justice  
10 Associés correspondants

**11<sup>e</sup> Compagnie régionale**

20 Mandataires de justice  
10 Associé correspondant

**LES CONDITIONS D'ADHÉSION À L'IFPPC**

Pour devenir Membre de l'IFPPC il convient de :

- se porter candidat,
- s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,
- payer la cotisation annuelle :

840 €\*, professionnels (AJ-MJ);

500 €, associés-correspondants\*\* (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier, ...);

200 €, AJ-MJ salarié;

300 €, associés-honoraires (retraité);

80 €, associés-stagiaires AJ-MJ.

\* Cotisation réduite à 300 € la 1<sup>ère</sup> année d'exercice de l'AJMJ, 400 € la 2<sup>e</sup> année.

\*\* Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration

**LES CHIFFRES**

**749** Adhérents

=

**276** Mandataires judiciaires

**111** Administrateurs judiciaires

**297** Associés correspondants

**58** Associés collaborateurs

**7** AJ-MJ Associés honoraires

**387** Mandataires de justice

# L'IFPPC représente 63 % des entreprises de la nouvelle branche des Professions Réglementées auprès des Juridictions (PRAJ)

**En application de la loi du 5 mars 2014, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs a à nouveau été mesurée au niveau national et interprofessionnel pour la période 2021-2025. Cette mesure permet de déterminer la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs représentatives.**

**Pour l'IFPPC, la représentativité est appréciée depuis cette année au sein de la nouvelle branche des « Professions réglementées auprès des juridictions » regroupant les personnels des AJMJ, des Greffiers des tribunaux de commerce et des Avocats aux conseils. Ainsi l'IFPPC représente 63 % des entreprises de la branche, employant 57 % de ses salariés.**

## LES CRITÈRES RETENUS POUR DEVENIR REPRÉSENTATIF :

### 1 La transparence

Pour déterminer la représentativité, il a en premier lieu été demandé à l'IFPPC comme aux autres organisations patronales de prouver sa transparence démocratique et financière qui repose notamment sur le caractère obligatoire de la certification et la publication des comptes.

### 2 L'audience patronale

En second lieu, pour être reconnu représentatif, l'IFPPC a dû attester qu'il compte comme adhérents au moins 8 % des entreprises adhérant à un syndicat d'employeur dans la branche (63 %). Pour assurer la fidélité et la transparence de la mesure de l'audience patronale, les déclarations du nombre d'entreprises adhérentes et de leurs salariés ont fait l'objet d'une attestation par un commissaire aux comptes.

Libellé IDCC / Secteur	Organisation patronale	Nombre d'entreprises	Audience entreprises	Nombre de salariés	Audience salariés	Nombre d'entreprises employant au moins 1 salarié
Professions réglementées auprès des juridictions	IFPPC	373	63,22%	3100	57,17%	373
	ANGTC-PLÉ	122	20,68%	1685	31,08%	121
	ASPAJ	95	16,1%	1685	11,75%	93

Représentativité patronale au sein de la branche des « Professions réglementées auprès des juridictions ».

## L'UNION NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.

L'UNAPL a cofondé l'U2P avec la CAPEB (entreprises du bâtiment), la CNAMS (entreprises de la fabrication et des services), la CGAD (entreprises alimentaires de proximité), un membre associé, la CNATP (entreprises des travaux publics et du paysage). Cette nouvelle organisation interprofessionnelle permet de peser dans le dialogue social patronal au même titre que le MEDEF ou la CPME.

Par l'intermédiaire de ces quatre composantes, 120 organisations professionnelles nationales sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par 110 U2P de région et de département.

L'IFPPC représente les AJ et MJ au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales.

## OPCO EP (ENTREPRISES DE PROXIMITÉ)

L'IFPPC participe tous les deux mois à la Section Paritaire Professionnelle des métiers du Juridique et Judiciaires de l'OPCO EP ex- Actalians (Collège employeur).

Ces réunions ont permis de suivre la mise en place de la réforme de la formation professionnelle et garantir les budgets et les forfaits de prise en charge de la formation des salariés de la branche.

## LA COMMISSION PARITAIRE DE LA CCN

La Convention collective nationale du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires (IDCC 2706) a été signée le 20 décembre 2007 et étendue par arrêté en date du 24 juillet 2008.

Toute étude d'administrateur judiciaire et mandataire judiciaire adhérente ou non aux trois syndicats patronaux signataires doit appliquer les textes conventionnels étendus lorsqu'ils sont plus favorables que les dispositions du contrat de travail du salarié.

Depuis sa création, chaque mois, deux professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la commission paritaire et font vivre le dialogue social.

Plusieurs textes ont été négociés, notamment :

- Signature de la nouvelle convention collective des Professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ) avec les branches des avocats au Conseil et des greffiers des tribunaux de commerce (En cours de validation par la direction du travail).
- Accord APLD lié au contexte de la COVID 19.

## REVUE DE PRESSE 2022

**Rencontres, interviews et tribunes de Cécile JOUIN, Présidente de l'IFPPC, avec différents journalistes (Les Echos, Le Figaro, Le Monde, le JDD, l'AFP, etc...) afin d'expliquer le mandat de justice et promouvoir l'intérêt pour les dirigeants de se faire accompagner au plus tôt pour faire face aux difficultés de l'entreprise.**

**Face à des liquidations judiciaires d'entreprises, des clients se retrouvent « le bec dans l'eau ».**

**Ouest-France** - 24/01/22

**Face à la montée des périls, «il faut dédramatiser le recours au mandataire judiciaire».**

**L'Opinion** - 20/04/2022

**Comment un administrateur judiciaire a pu aider l'entreprise JAMMET à se relever.**

**Le Figaro** - 10/06/22

**Face à la crise montante, les entreprises françaises tiennent bon.**

**Le Monde** - 12/09/22

**Pour en finir avec la cessation des paiements et améliorer l'efficacité du droit des entreprises en difficulté.**

**Actu Juridique** - 24/11/22

**Cécile Jouin : «L'entreprise individuelle est une innovation majeure» pour les professionnels des procédures collectives.**

**Actu Juridique** - 12/12/22

## DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS DANS LES TERRITOIRES

Depuis octobre l'IFPPC a débuté un vaste programme de rencontres entre les bureaux des compagnies régionales et les acteurs économiques locaux : CCI, Chambre d'agriculture, MEDEF, CPME, U2P, etc.

L'objectif est de créer des liens pour promouvoir les outils de traitement des difficultés des entreprises, et aussi contribuer à expliquer nos missions tout en ouvrant un dialogue avec des acteurs qui peuvent avoir une méconnaissance de notre action.

Le déploiement se fait progressivement et s'opère par étapes, en effet toutes les compagnies régionales n'ont pas encore débuté le plan d'actions coordonné par l'IFPPC. À terme l'opération s'étendra à toutes les compagnies régionales et cela jusqu'à l'échelon départemental.

## CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

A l'occasion de la campagne présidentielle 2022, l'IFPPC est allé à la rencontre des candidats afin de leur présenter ses 10 propositions au service des entrepreneurs pour démystifier l'échec et appeler à revaloriser la perception de la mission des administrateurs et mandataires judiciaires.

## RELATION AGS

Nous avons entendu la parole du Président de l'AGS lors de notre colloque de novembre 2021 pour nous rassurer sur le fait que ce partenaire de longue date avait bien l'intention de retrouver avec nous la voie du dialogue.

Durant toute l'année, nous avons au contraire entendu des arguments selon lesquels les frais de justice seraient responsables d'une baisse des récupérations des avances superprivilégiées de l'AGS et que le « grand responsable » de cette situation serait le nouvel article L.643-8 du Code de commerce.

Il faut en premier lieu rappeler que la réforme du 15 septembre 2021 qui a réécrit l'article L.643-8 du Code de commerce a légiféré à droit constant. Il n'y a donc strictement rien de nouveau, l'ordre entre les créanciers n'a absolument pas été modifié.

Sans complexe, c'est même un argument développé devant les juridictions où les contentieux se multiplient : demandes de restitution de trop versés en avance sur les répartitions, demandes d'autorisation de paiement à titre provisionnel ordonnées par le Juge-Commissaire auxquels l'AGS s'oppose et enfin sur l'absence de subsidiarité pour les avances demandées pour une entreprise en état de cessation des paiements.

**Tout au long de l'année, l'IFPPC s'est employé à informer ses adhérents sur la situation et leurs fournir les fondements juridiques (Consultations, courriers types, conclusions types, etc.) afin de faire appliquer le droit.**

## RENCONTRES AVEC LES PRÉSIDENTS DE RÉGIONS

Afin de présenter l'action des mandataires de justice, échanger sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté mis en place par les Régions, l'IFPPC a rencontré les exécutifs des régions dont plusieurs Présidents.



Échanges avec Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle Aquitaine.





LES 17<sup>E</sup> ENTRETIENS DE LA SAUVEGARDE – 31 JANVIER 2022

# Quelle sortie de crise ?

Présentée par François **LEGRAND**, mandataire judiciaire, et Olivier **BUISINE**, Président de l'IFPPC, la 17<sup>e</sup> édition des Entretien de la sauvegarde s'est déroulée en format visioconférence. Près de 700 participants se sont connectés à distance au grand rendez-vous annuel des professionnels des entreprises en difficulté organisé par l'IFPPC en partenariat avec le CNB, l'ENM, l'ACE et Les Echos.

## PLÉNIÈRE DU MATIN

### I. MOT D'ACCUEIL

**Olivier Buisine**, Président de l'IFPPC

### II. OUVERTURE

**Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est

**Frédéric Abitbol**, Président du Conseil National des Administrateurs et Mandataires judiciaires

### III. INVITÉ : JEAN-MARC JANCOVICI, INGÉNIEUR EN ÉNERGIE ET CLIMAT

Quelle sortie de crise ? L'impossible équation énergie - climat - croissance

### IV. SORTIE DE CRISE, QUELS ACTEURS POUR ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ ?

Quelle coordination ? Quelle place pour la justice consulaire ?

**Jacques Fineschi**, président du tribunal de commerce de Nanterre

**Gérard Pfauwadel**, conseiller national à la sortie de crise

**Thibaud Poinsard**, mandataire judiciaire

**Jean-Dominique Daudier de Cassini**, avocat

**Thomas Denfer**, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

### V. FINANCEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ, QUELS OUTILS ?

Réglementation bancaire / acteurs du financement / nouveaux outils et privilèges / évolutions des missions des AJMJ

**Jean-François De Montgolfier**, directeur des Affaires Civiles et du Sceau

**Frédéric Visnovsky**, médiateur national du crédit

**Florent Hunsinger**, administrateur judiciaire

**Sophie Sabran**, directrice du contentieux de la caisse d'épargne Rhône-Alpes

**Stephan Catoire**, président d'Equitis

## VI. STATUT DE L'ENTREPRENEUR : DU « DÉBITEUR » AU REBOND DU DIRIGEANT ?

Vers une fusion de l'Entrepreneur individuel et de l'EIRL ?

Quel droit de gage pour les créanciers ?

Patrimoine d'affectation / statut de l'Entrepreneur

Individuel

**Michel Picon**, 1<sup>er</sup> vice-président de l'U2P, Président de l'UNAPL

**Sonia Arrouas**, présidente de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France

**Françoise Pérochon**, professeur des Universités

**Cécile Jouin**, mandataire judiciaire

## ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI AU CHOIX

### I. REVUE DE LA JURISPRUDENCE 2021

**Jean-Pierre Remery**, Conseiller de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

**Laurence Caroline Henry**, Avocate générale à la Cour de cassation

**Marine Simonnot**, Avocate

### II. MARCHÉS PUBLICS ET ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

**Grégory Kalfèche**, professeur des Universités

**Maxime Diesbecq**, mandataire judiciaire

**Nathalie Thomas**, administrateur judiciaire

**Caroline Sayag**, avocate

### III. VÉRIFICATION DU PASSIF (ORDONNANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021 ET DÉCRET DU 23 SEPTEMBRE 2021)

**Sophie Atsarias-Dumas**, maître de conférences

**Mathilde Dols-Magneville**, maître de conférences

**Pierre Charlier**, mandataire judiciaire

**Patricia Le Marchand**, avocat

### IV. VALORISATION ET CESSION DES ACTIFS : QUELS NOUVEAUX OUTILS ? (ACTEURS, PLATEFORMES, ETC.)

**Éric Étienne-Martin**, administrateur judiciaire

**Nicolas Savary**, mandataire judiciaire

**Christophe Cheveu d'or**, commissaire-priseur

**Richard Bougerie**, directeur du pôle MJ - Agorastore Immobilier

### V. ACTIFS DE L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ ET OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Blandine Rolland**, professeur des Universités

**Sami Kaabouch**, chargé de mission sites et sols pollués, ministère de la transition écologique

**Louise Tschanz**, avocat

**Olivier Rajon**, Coraval

**Denis Hazane**, mandataire judiciaire

## LES CHIFFRES

**38** Intervenants

**640** Participants

**237** Mandataires de justice et collaborateurs

**172** Avocats

**96** Magistrats

**94** Auditeurs, CAC, banquiers

**35** Représentants des Ministères (Chancellerie, Bercy)

## LA NOTE GLOBALE

**8,2** donnée par les participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction



**DU 6 AU 8 OCTOBRE 2022**

# 38<sup>e</sup> Congrès national de l'IFPPC à Cannes

**L'IFPPC a accueilli 180 professionnels des entreprises en difficulté du 6 au 8 octobre pour son 38<sup>e</sup> Congrès national à Cannes. La journée d'étude a été consacrée aux classes de parties affectées et à la réforme de l'entreprise individuelle.**

**Journée d'étude du 7 octobre de 9h00 à 17h00, à l'hôtel Majestic de Cannes : « Classes de parties affectées, loi indépendants : premiers retours pratiques »**

**Sous la direction scientifique de :**

**Julien THÉRON**, Professeur à l'Université Toulouse I Capitole

**Nicolas BORGA**, Professeur à l'Université Lyon III

## I. L'INSTAURATION DES CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES

**Introduction :** Pourquoi confier un pouvoir de décision aux créanciers, ou plutôt à certains créanciers ?

- La détermination des classes de parties affectées
- La répartition en classes de parties affectées
- Les particularités de la sauvegarde accélérée
- Le vote des classes de parties affectées

**Intervenants : Laurent Assaya, Stéphane Cavet, Patricia Le Marchand**, avocats.

**Ludivine Sapin, Serge Préville**, administrateurs judiciaires.

**Thibaud Poinsard**, mandataire judiciaire.

## II. LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

**Introduction :** Présentation synthétique des articles L. 526-22 et suivants du Code de commerce

- L'EI confronté à des difficultés économiques, tribunal compétent et procédure(s) applicable(s)
- L'incidence de la réforme sur l'effet réel de la procédure collective : quels actifs appréhendés ?
- L'immeuble insaisissable
- L'incidence de la réforme sur l'effet personnel de la procédure collective : Comment traiter le passif ?
- Les sanctions encourues par l'entrepreneur individuel

**Intervenants : Anne-Louise Chevalier**, DACS.

**Sonia Arrouas**, Présidente de la CGJCF.

**Cécile Jouin, Pierre Charlier, Raphaël Pétavy, Bertrand Boudevin**, mandataires judiciaires. ●

## LE CHIFFRE

**180** Participants

LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 EN FORMAT HYBRIDE DEPUIS PARIS

# Colloque «Pour en finir avec la cessation des paiements et améliorer l'efficacité du droit des entreprises en difficulté»

**210 participants (90 en présentiel, 120 à distance) ont participé au colloque national annuel de l'IFPPC le 24 novembre 2022. Les tables rondes ont permis de nombreux échanges sur un sujet central du Livre VI du Code Commerce : La cessation des paiements.**

**Sous la direction scientifique de Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur de droit à l'Université de Bordeaux.**

## LE PROGRAMME ET LES INTERVENANTS

### I. OUVERTURE

### II. PROPOS INTRODUCTIFS

- Quels leviers pour améliorer l'efficacité du droit des entreprises en difficulté aujourd'hui ?

**Laura SAUTONIE-LAGUIONIE**, Professeur de droit à l'Université de Bordeaux

**Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC

### III. LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DU CRITÈRE DE LA CESSATION DES PAIEMENTS

- Un concept difficile à appréhender d'un point de vue comptable et financier.
- La cessation des paiements en continuant certains paiements, l'exemple de la procédure de traitement de sortie de crise.

**Nathalie GUYOMARD**, Administrateur judiciaire

**Michel DI MARTINO**, Expert-comptable

**Thibaud POINSARD**, Mandataire judiciaire

- Les difficultés nouvelles d'appréciation de la cessation des paiements de l'entrepreneur individuel.

**Thibaud POINSARD**, Mandataire judiciaire

- Les aléas de la datation de la cessation des paiements

**Nicolas PARTOUCHE**, Avocat

**Valérie LELOUP-THOMAS**, Mandataire judiciaire

**François MERCIER**, Administrateur judiciaire

**André MERLE**, Procureur de la République adjoint au TJ de Saint-Etienne

### IV. CESSATION DES PAIEMENTS ET PROCÉDURES PRÉVENTIVES, L'IMPOSSIBLE ADÉQUATION DES TEXTES ET DE LA PRATIQUE

- Accès des entreprises en CDP en mandat ad hoc : incertitudes et variétés des pratiques locales.
- L'illusion d'un butoir d'une CDP de 45 jours pour la conciliation.
- De nouvelles pratiques lorsqu'une sauvegarde accélérée est recherchée ?
- Pourquoi écarter la sauvegarde pour une entreprise en CDP depuis peu ?

**Thierry GARDON**, Président du tribunal de commerce de Lyon

**Hélène BOURBOULOUX**, Administrateur judiciaire

**Virginie VERFAILLIE-TANGUY**, Avocate

**Bertrand BOUDEVIN**, Mandataire judiciaire

### V. POUR UN NOUVEAU CRITÈRE D'OUVERTURE DES PROCÉDURES AFIN DE MIEUX ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

- L'inspiration possible des travaux d'harmonisation européenne ?
- Un critère d'ouverture en adéquation avec la réalité des entreprises et l'objectif des procédures.

**Joanna GHORAYEB**, Sous-directrice du droit économique, DACS

**Jean-Luc VALLENS**, Magistrat honoraire et expert auprès de la Commission européenne

**Vincent ROUSSEAU**, Administrateur judiciaire

**Christophe THEVENOT**, Administrateur judiciaire

- Dans l'attente d'une éventuelle évolution des textes, une pratique juridictionnelle à harmoniser.

**Cécile JOUIN**, Mandataire judiciaire

**Serge PREVILLE**, Administrateur judiciaire



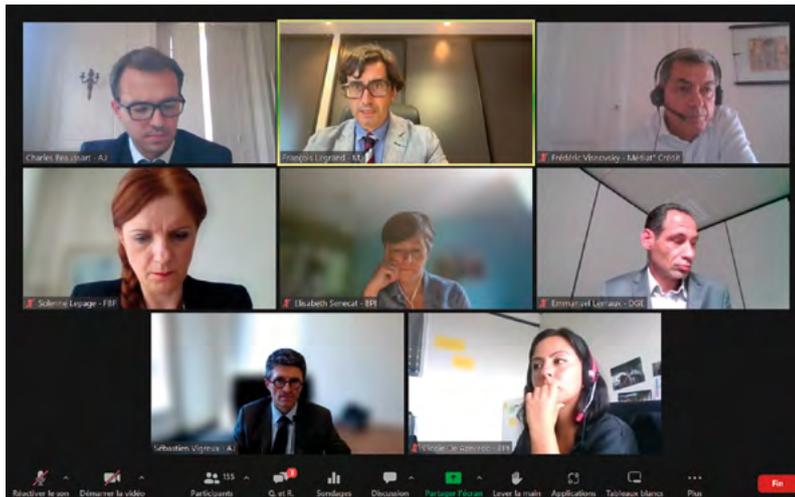
## LES CHIFFRES

**210** Participants  
**90** en présentiel    **120** à distance

LE JEUDI 7 JUILLET 2022

## Webinaire d'échanges sur la restructuration des PGE

Cette réunion d'échanges en visioconférence, réservée aux adhérents à l'IFPPC, réunissait plusieurs acteurs pour répondre aux questions sur les problématiques inhérentes à la restructuration des PGE.



**Animé par :**

**Charles Beaussart, François Legrand et Sébastien Vigreux**, mandataires de justice

**Avec les interventions de :**

**Elodie De Azevedo**, responsable de la gestion des garanties - BPI

**Emmanuel Lemaux**, adjoint au chef de la mission de restructuration des entreprises - DGE

**Solenne Lepage**, directrice générale adjointe de la Fédération Bancaire Française

**Thierry Sauvage**, responsable des risques - BNP

**Elisabeth Senecat**, responsable risque et recouvrement - BPI Nord Ouest

**Frédéric Visnovsky**, médiateur du crédit.

**Programme :**

- Spécificités du PGE
- Restructuration du PGE hors conciliation
- Fondement de la restructuration en conciliation
- Conséquences de la restructuration sur la cotation
- Quid de la garantie de l'Etat en cas de mise en oeuvre d'un stand still avec protocole ?
- Sur quelle durée et selon quelles modalités les PGE peuvent-ils être restructurés ?
- Des abandons de créances PGE peuvent-ils être octroyés ?

LE CHIFFRE

**180** Participants

LE MARDI 24 MAI 2022

## Webinaire | L'entrepreneur individuel défaillant : premiers éléments pratiques de la loi du 14 février 2022

Ce webinaire exceptionnel avait pour objectif d'appréhender les premiers éléments pratiques de la loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

**Animé par :**

**Julien THERON**, Professeur à l'Université Toulouse 1

**Sandrine TISSEYRE**, Professeur à l'Université Toulouse 1

**Bertrand BOUDEVIN**, Mandataire judiciaire au Mans et Président de la 4e compagnie de l'IFPPC

**Programme :**

- La détermination de l'actif de chacun des 2 patrimoines
- La détermination du gage des créanciers
- Les patrimoines confrontés à l'insolvabilité (articulation des différentes procédures)
- Le sort de l'immeuble insaisissable
- Le sort des EIRL actuelles

LE CHIFFRE

**277** Participants

# L'IFPPC, centre de formation des professionnels des entreprises en difficulté et de leurs collaborateurs

L'IFPPC est organisme de formation depuis 17 ans dans le domaine du droit des entreprises en difficulté et dispense chaque année des formations juridiques adaptées aux besoins des Etudes.

Nous veillons constamment à la qualité des prestations proposées et nous inscrivons dans la démarche d'amélioration continue validée par la certification Qualiopi.

Le partenariat avec l'université de Toulouse et son service de formation continue permet de bénéficier d'une expertise et d'un réseau d'universitaires qualifiés. Les intervenants sont des spécialistes dans les domaines abordés souvent complé-  
té par une expérience et une pratique du métier.

L'éventail de l'offre de formation est large, allant de sujets «*cœur de métier*» au développement des compétences en analyse comptable et financière ou bien encore dans la gestion des conflits.

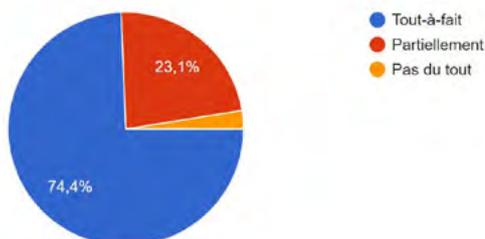
Dans les prochains semestres, une nouvelle série de thèmes plus élargie sera proposée et des sessions sur mesure peuvent être élaborées pour les études en fonction de leurs besoins.

Au vu de l'évolution des pratiques, l'IFPPC propose désormais les formats en présentiel, distanciel ou hybride selon les thèmes et demandes.

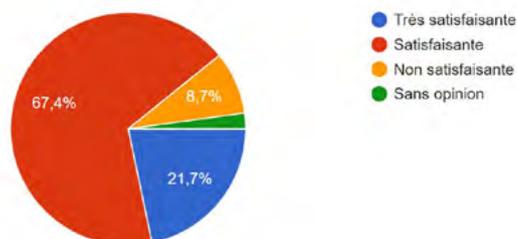
**Quelques chiffres de l'année 2022 : 644 participants • 36 journées de formation**

## ENQUÊTE SUR L'OFFRE DE FORMATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS ADHÉRENTS DE L'IFPPC EN JUILLET 2022

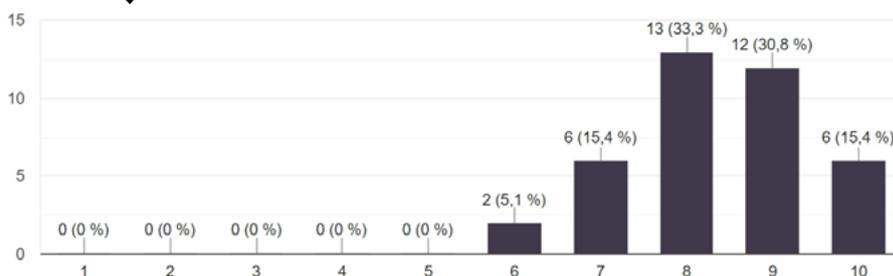
**La/les formation(s) a-t-elle/ont-elles répondu à vos attentes en tant qu'employeur ou bénéficiaire**



**De manière générale, l'adéquation entre l'offre de formation IFPPC et vos besoins est-elle :**



**Quelle note donneriez-vous au service de formation IFPPC ?**



## PRÉPARATION DE L'EXAMEN D'ACCÈS AU STAGE AJ-MJ

L'IFPPC propose chaque année un cycle de formation dédié à la préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ. En 2022, 54 personnes ont suivi ce cycle en format visioconférence.

- **Lundi 7 février 2022** : Actualités législatives par **Gérard JAZOTTES**, Professeur à l'université Toulouse 1 Capitole en droit privé.
- **Mardi 8 février 2022** : Le droit européen et international en matière de procédure collective, par **Michel MENJUCQ**, professeur à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
- **Mercredi 9 février 2022** : Droit social par **Nabil KEROUAZ**, Avocat au Barreau de Paris et chargé de cours à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

## FORMATIONS DISPENSÉES EN 2022 : VERS UNE HYBRIDATION

42 formations ont été programmées, dont les 3 jours de préparation à l'examen d'accès au stage des administrateurs et mandataires judiciaires, accueillant ainsi plus de 644 participants. En raison des conditions sanitaires et des périodes de confinement, la majorité des formations se sont déroulées à distance en format visioconférence. L'hybridation expérimentée en fin d'année a permis de répondre à la diversité des demandes et de laisser le choix du format aux intervenants et participants.

INTITULÉ DU THÈME DE FORMATION	INTERVENANTS	DATES
Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	<b>Gérard JAZOTTES</b>	07/02/2022
Préparation Examen d'accès stage : droit européen et international	<b>Michel MENJUCQ</b>	08/02/2022
Préparation Examen d'accès stage : droit social	<b>Nabil KEROUAZ</b>	09/02/2022
Actualité du droit social des entreprises en difficultés : focus sur les licenciements économiques et les créances salariales	<b>Alexandre FABRE</b>	15/03/2022
Les plans, de la constitution aux difficultés pratiques de mise en œuvre	<b>Hélène POUJADE</b>	17/03/2022
Les licenciements économiques en redressement et liquidation judiciaires, étape par étape	<b>Christine GAILHBAUD</b>	22/03/2022
Le grand licenciement collectif pour motif économique (avec PSE) en redressement et liquidation judiciaires	<b>Christine GAILHBAUD</b>	31/03/2022
Le licenciement collectif pour motif économique (hors PSE) en redressement et liquidation judiciaires	<b>Christine GAILHBAUD</b>	07/04/2022
Réforme des sûretés et répartitions	<b>Clément FAVRE ROCHEX</b>	10/05/2022
L'exploitation agricole dans les mesures de traitement des difficultés des entreprises	<b>Christine LEBEL</b>	12/05/2022
Les actions en reconstitution des actifs du débiteur	<b>Laura SAUTONIE LAGUIONIE</b>	17/05/2022
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	<b>Marc-Antoine WEISS</b>	19/05/2022
Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	<b>Fabien KENDERIAN</b>	24/05/2022
Cession d'entreprise	<b>Marie-Hélène MONSERIE BON</b>	02/06/2022
Droit de la famille et droit des procédures collectives	<b>Pascal RUBELLIN</b>	08/06/2022
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	<b>Marc-Antoine WEISS</b>	14/06/2022
L'entrepreneur individuel	<b>Sandrine TISSEYRE</b>	30/06/2022
L'entrepreneur individuel	<b>Sandrine TISSEYRE</b>	07/07/2022
Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	<b>Gérard JAZOTTES</b>	22/09/2022
Les plans, de la constitution aux difficultés pratiques de mise en œuvre	<b>Hélène POUJADE</b>	27/09/2022
L'entrepreneur individuel	<b>Sandrine TISSEYRE</b>	11/10/2022
L'entrepreneur individuel	<b>Sandrine TISSEYRE</b>	14/10/2022
La comptabilité de l'entreprise en difficulté	<b>Marc-Antoine WEISS</b>	18/10/2022
L'exploitation agricole (débutant/intermédiaire)	<b>Christine LEBEL</b>	18/10/2022
Déclaration, vérification et admission des créances	<b>Gérard JAZOTTES</b>	21/10/2022
L'exploitation agricole (expert)	<b>Christine LEBEL</b>	25/10/2022
Réforme des sûretés et répartitions	<b>Clément FAVRE ROCHEX</b>	03/11/2022
Administration provisoire	<b>Marie CAFFIN MOI / Olivier BUISINE</b>	08/11/2022
Administration provisoire	<b>Marie CAFFIN MOI / Olivier BUISINE</b>	15/11/2022
Les licenciements économiques en redressement et liquidation judiciaires, étape par étape	<b>Christine GAILHBAUD</b>	17/11/2022
Réforme des sûretés et répartitions	<b>Clément FAVRE ROCHEX</b>	29/11/2022
Réalisation des actifs de A à Z	<b>Julien THERON</b>	29/11/2022
Comment réduire le passif postérieur privilégié ?	<b>Julien THERON</b>	30/11/2022



## DEPUIS 2005, L'IFPPC PROPOSE À SES MEMBRES UN SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE QUI, DÈS SA CRÉATION, A EU POUR OBJECTIF DE :

- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.
- En 18 ans, ce sont ainsi plus de 430 consultations qui ont été produites par une équipe d'universitaires qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

**Jean-Jacques ANSAULT**, Professeur à l'université Pantheon-Assas (Paris II)

**Augustin AYNES**, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

**Nicolas BORGA**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

**Pierre CAGNOLI**, Professeur à l'Université Côte d'Azur

**Rémi DALMAU**, Professeur à l'université de Lorraine

**Fabien KENDERIAN**, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

**Karl LAFAURIE**, Professeur à l'Université de Limoges

**Christine LEBEL**, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

**Thierry LE BARS**, Professeur à l'Université de Caen

**Pierre-Michel LE CORRE**, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

**Michel MENJUCQ**, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

**Philippe PETEL**, Professeur à l'Université de Montpellier

**Françoise PEROCHON**, Professeur à l'Université de Montpellier

**Florent PETIT**, Maître de conférences à l'Université de Caen

**Karim SALHI**, Maître de conférences à l'Université de Caen

**Julien THERON**, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole

**Louise TSCHANZ**, Avocate spécialiste en Droit de l'environnement

**Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.**

### LES CHIFFRES

# 21

Consultations rendues en 2022

# 2 220

Téléchargements de consultations en ligne

# Le comité permanent des diligences

**Ce comité a pour objectif de réunir tous les mois des professionnels du droit des procédures collectives, sous l'animation de son Président et accompagné d'un Professeur d'Université, parfois pour répondre à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais le plus souvent, pour continuer son œuvre de rédaction de recommandations destinées à l'usage des Mandataires de justice en vue d'unifier, améliorer, perfectionner leur savoir-faire professionnel, au fil des nombreuses évolutions des textes.**

## MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

### PRÉSIDENT :

**Christophe BIDAN**, Administrateur Judiciaire, RENNES

### MEMBRES PROFESSIONNELS :

**Michel ASTIER**, Mandataire Judiciaire, MARSEILLE  
**Bertrand BOUDEVIN**, Mandataire Judiciaire, LE MANS  
**Nadine BREION**, Mandataire Judiciaire, TOURS  
**Marie-Laetitia CAPEL**, Mandataire Judiciaire, POITIERS  
**Olivier COLLET**, Mandataire Judiciaire, LA ROCHE SUR YON  
**Gilbert DECLERCQ**, Administrateur Judiciaire, LILLE  
**Evelyne GALL**, Mandataire Judiciaire, STRASBOURG  
**Nathalie GUYOMARD**, Administrateur Judiciaire, STRASBOURG

**Jean-François GUYONNET**, Mandataire Judiciaire, CHAMBERY

**François MERCIER**, Administrateur judiciaire à ANGERS

**Béatrice PASCUAL**, Mandataire Judiciaire, ROUEN

**Raphaël PETAVY**, Mandataire Judiciaire, CHAMALIÈRES

**Patrick PRIGENT**, Administrateur Judiciaire, VERSAILLES

**Odile STUTZ**, Mandataire Judiciaire, VILLENEUVE SUR LOT

**Sophie TCHERNIAVSKY**, Mandataire Judiciaire, MAISONS-ALFORT

### MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

**Philippe PETEL**, Professeur de Droit, Université de MONTPELLIER

**Pascal SIGRIST**, Avocat, PARIS

## LE GUIDE DES DILIGENCES ET RECOMMANDATIONS



**En plus de son travail de fond pour faciliter l'application du Livre VI du Code de Commerce aux praticiens, le comité a produit cette année les contributions suivantes :**

- Réponse à la consultation ministérielle sur le décret pris en application de la loi indépendants.
- Réponse à la consultation sur le projet de textes réglementaires relatifs aux mesures d'adaptation tarifaire en application de l'ordonnance n° 2021-1193 du 15 septembre 2021.
- Envoi d'une FAQ à la Chancellerie sur l'application de la loi n°2021-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.
- Émission de propositions sur les projets réglementaires relatifs à la tarification en application de l'ordonnance n°2021-1193 du 15/09/2021.
- Recommandations faisant suite à l'ordonnance n°2021-1193 du 15 septembre 2021 portant réforme des procédures collectives.
- Recommandations issues de la loi n°2021-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.
- Edition d'un schéma simplifié d'ouverture d'une procédure collective pour les entrepreneurs individuels

### LES CHIFFRES

15

Réunions du comité permanent

1 230

Téléchargements du guide des diligences

**Pour consulter et télécharger le Guide des diligences et recommandations de mandataire de justice, rendez-vous sur : <https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/guide-des-recommandations>**



## ACCÉDER AU « GUIDE DES RECOMMANDATIONS » 2.0

Depuis son origine, le Comité des Diligences réunit une vingtaine de membres professionnels et des membres associés de l'Institut, pour travailler et ainsi proposer aux praticiens un guide de bonnes pratiques afin de faciliter l'exercice concret de leurs missions. Ces recommandations ont pour ambition de montrer le savoir-faire des professionnels pour un exercice optimisé de leur métier.

Pour rappel, jusqu'en 2015, nous avons édité le Guide des recommandations sous format papier. Mais les évolutions régulières, avec la production constante du comité des diligences, rendait chaque publication rapidement obsolète.

Dès lors, il est apparu plus pertinent de dématérialiser cette publication sous format PDF pour s'assurer que sa dernière version soit toujours disponible en ligne.

Dans le cadre de cette évolution du site Internet, il a été décidé d'aller au bout de la « digitalisation » en éditant en ligne chaque recommandation individuellement afin de garantir une meilleure qualité de classement et rendre plus efficace le moteur de recherche. Seules les recommandations pertinentes seront affichées en résultat de la recherche.

Les recommandations sont désormais accessibles via le moteur de recherche du centre de ressources, mais également via la partie dédiée du site où se trouve le sommaire interactif permettant de naviguer au sein du recueil.

Si la totalité des 810 recommandations sont consultables en ligne, nous avons pensé important, pour ceux qui le souhaiteraient, de rendre disponible une impression PDF ou papier de tout ou partie du document, afin de faciliter sa lecture. Enfin, si nos lecteurs souhaitent nous faire part de remarques, ils peuvent utiliser le formulaire dédié en bas de chaque page.

Alors ayez le réflexe centre de ressources de l'IFPPC ! ●



# La vie des compagnies régionales

**En 2022, le nombre et le rythme des réunions de compagnies est en augmentation constante. En effet les rencontres locales sont capitales, car elles permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de faire intervenir des experts sur certains sujets d'actualité.**

## I. NOUVELLE-AQUITAINE

Les 14, 15 et 16 octobre, les membres de la compagnie se sont retrouvés pour un séminaire à Saint-Sylvestre-sur-Lot (47).

Au programme de ces 3 jours, ils ont pu notamment travailler sur le thème de l'entrepreneur individuel et recevoir des interventions techniques pour échanger notamment sur la dématérialisation des études et l'intelligence artificielle au service des AJ/MJ.



Nouvelle-Aquitaine

## II. OCCITANIE

La 2<sup>e</sup> compagnie a organisé une formation le 16 décembre à Carcassonne. Plusieurs thèmes ont été abordés, dont notamment celui de « *L'entrepreneur individuel* », animé par **Julien Théron**, Professeur de droit.

## III. ÎLE-DE-FRANCE ET DOM-TOM

L'assemblée générale de la 3<sup>e</sup> Compagnie s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre à Paris dans les bureaux de l'IFPPC. À cette occasion, le Bureau a été partiellement recomposé.

## IV. BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE

Les réunions de la 4<sup>e</sup> Compagnie régionale ont eu lieu :

- Au Conquet, où les membres de la 4<sup>e</sup> compagnie de l'IFPPC se sont réunis en assemblée générale le 18 mars. **Bertrand BOUDEVIN**, Mandataire judiciaire à Mans, a succédé à **Olivier COLLET** à la présidence. Il est accompagné de **François MERCIER**, Administrateur judiciaire à Angers et **Erwan FLATRES**, mandataire judiciaire à Lorient.
- À Nantes, le 18 novembre les membres de la 4<sup>e</sup> compagnie ont organisé une formation sur le thème des Sûretés animée par **Christophe Juillet**, Professeur de droit.

## V. PACA

La 5<sup>e</sup> Compagnie a proposé à ses membres, deux événements :

- un colloque sur le thème : « *Le Droit social des entreprises en difficulté* » en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille, le 25 novembre à Aix-en-Provence.
- une conférence en partenariat avec le Tribunal de commerce de Marseille sur le thème « *Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel* » par le Professeur **Philippe ROUSSEL GALLE**, le 16 décembre à Marseille.

## VI. AUVERGNE-CENTRE

La compagnie a travaillé sur plan d'actions destiné à relancer des relations confraternelles plus régulières, dès 2023 un colloque interprofessionnel est notamment programmé.

## VII. RHÔNE-ALPES

La 7<sup>e</sup> compagnie a organisé différents formats de réunions :

- le 6 mai 2022 à Chambéry, la 7<sup>e</sup> compagnie a tenu son assemblée générale. Le nouveau bureau élu comprend, sous la présidence de **Jean-François GUYONNET**, Mandataire judiciaire à Chambéry ; **Pierre MARTIN**, Mandataire judiciaire à Lyon, vice-président ; **Dominique MASSELON**, Mandataire judiciaire à Grenoble, trésorier ; **Jean-Baptiste AUDRAS**, Administrateur judiciaire à Bourg-en-Bresse, secrétaire.
- Une formation a aussi été assurée par le Professeur **Nicolas BORG** sur le sujet : « *Les opérations sur titres de capital dans le contexte d'une procédure collective* ».
- la compagnie faisant partie des membres fondateurs du groupe d'échanges ref.LEX avec le tribunal



Bretagne, Pays de la Loire



PACA



Rhône-Alpes

de commerce de Lyon, l'ordre des avocats et l'université Lyon III, elle a co-organisé le 21 octobre la 1<sup>ère</sup> grande manifestation publique de ref.LEX autour du thème « *Le contrat : piège ou opportunité ?* ».

- enfin le 8 décembre à Lyon, la compagnie a tenu son grand colloque annuel intitulé « *La restructuration en lumière* » sous la direction scientifique de **Nicolas BORGA**, professeur de droit et de **Jean-François GUYONNET**. Les participants ont pu assister à des interventions sur le thème : « *Le plan de cession de l'entreprise dans tous ses états* ».

### VIII. CHAMPAGNE, LORRAINE, FRANCHE-COMTÉ, BOURGOGNE

Les membres de la 8<sup>e</sup> compagnie se sont réunis les 12 et 13 mai 2022 à Troyes.

À cette occasion, ils ont pu échanger sur la prolongation de l'accord d'activité partielle longue durée et la nouvelle collection collective des professions réglementées auprès des juridictions (PRAJ).

### IX. NORD

Les membres de la 9<sup>e</sup> compagnie ont tenu leur assemblée générale annuelle le 19 décembre, à côté de Béthune (62).

### X. ALSACE MOSELLE

La 10<sup>e</sup> compagnie régionale a organisé les réunions suivantes à Strasbourg :

- le 14 janvier, pour faire le point sur l'actualité. **Marc-Antoine WEISS**, Commissaire aux comptes, a réalisé une intervention sur le thème : « *PGE, abandons de créances et actualités comptables COVID-19* ».
- le 13 mai 2022, une formation a été organisée sur le thème : « *Cessions et réalisations d'actifs* » animée par **Julien THERON**, Professeur de droit.
- le 21 octobre les membres ont pu échanger avec le directeur du CGEA (AGS) de Nancy et réfléchir avec **Noémie DUDKIEWICZ-BALMELLE**, Avocate au barreau de Strasbourg sur le sujet « *Dissolution et liquidation, un chemin moins linéaire qu'il n'y paraît* ».



Champagne, Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne



Alsace Moselle

### XI. NORMANDIE

Les membres de la 10<sup>e</sup> compagnie se sont réunis à Rouen le 6 décembre 2021. Une intervention de la DGSI sur la sécurité économique a été organisée pour l'occasion. L'assemblée générale a par ailleurs réélu **Maud ZOLORATENKO**, Mandataire judiciaire, en tant que présidente de la compagnie.

**LE JOURNAL LES ECHOS**

# Les Echos

Les Echos, premier quotidien économique et financier, et véritable outil d'information, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.

Dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, Les Echos a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi « fusions, cessions, acquisitions, ... » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficulté.

Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Des articles « paroles d'experts », rédigés par l'IFPPC, ont été diffusés dans les colonnes du journal.

Les Entretiens de la Sauvegarde et le colloque du mois de novembre sur la cessation des paiements ont bénéficié de plusieurs communications.

**CONTACT : Sarah MEDARD**

Tél : 01 87 39 74 94 - [smedard@lesechos.fr](mailto:smedard@lesechos.fr)

**LES FOURNITURES DE BUREAU BRUNEAU**



L'IFPPC a négocié pour ses adhérents des tarifs avantageux pour l'achat de vos fournitures de bureau.

- Jusqu'à - 50 % sur une liste d'articles courants
- - 30 % sur la Papeterie-Fournitures-Classement
- - 15 % sur le mobilier et l'environnement de bureau
- - 10 % sur l'informatique et la bureautique.

Pour en profiter, il suffit de demander à être rattaché à l'accord commercial IFPPC.

**CONTACT : 0 826 10 21 17**

[comptes-cles@bruneau.fr](mailto:comptes-cles@bruneau.fr) - [www.bruneau.fr](http://www.bruneau.fr)

**LE CHIFFRE**

# 528 000 €

**de fournitures achetées via ce partenariat en 2022**

**L'ASSOCIATION APESA**



Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) a été créé en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté.

Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

**EN SAVOIR PLUS** sur [www.apesa-france.com](http://www.apesa-france.com)

**L'ASSOCIATION 60 000 REBONDS**



Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié.

Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED).

Ce programme a déjà montré son efficacité avec un taux de rebond évalué à 75%.

**EN SAVOIR PLUS** sur [www.60000rebonds.com](http://www.60000rebonds.com)

**L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi. Ces solutions constituent un enjeu considérable pour ces dirigeants ; mais également un enjeu collectif de croissance et d'emploi en France.**

## OUTILS DE COMMUNICATION POUR COMPRENDRE LE SYSTÈME DE TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

L'IFPPC a transmis 100 000 tracts « Les clés de la relance » pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises. Ceux-ci ont été adressés pour relais, à nos adhérents, mais également aux CCI, chambres de métiers, CIP, tribunaux, etc. Le tract en complément de la vidéo « Découvrir les procédures collectives en 2 minutes » et une autre vidéo sur la prévention, permettent la découverte d'un panorama accessible et compréhensible.

Tous ces outils sont disponibles sur notre site : [www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1525](http://www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1525)

**Comprendre le système de traitement des difficultés des entreprises**

Pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises, les outils de communication ci-dessous sont à votre disposition.

N'hésitez pas à les partager auprès de tous vos interlocuteurs.

**Dépliant : Les clés de la relance**

LES CLÉS DE LA RELANCE

LES ACTEURS

LES PROCÉDURES AMIABLES

LES DIFFICULTÉS

LES Outils de TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS

Un dépliant papier de présentation ou panorama des acteurs et dispositifs pour traiter les difficultés des entreprises.

Vous pouvez nous écrire à [info@ifppc.fr](mailto:info@ifppc.fr) pour commander gratuitement le nombre d'exemplaires papier souhaité.

Une version PDF est également disponible en [www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr)

**Vidéo : Prévenir les difficultés des entreprises par les procédures amiables**

Lien à partager : [www.youtube.com/watch?v=KMLZGURV5V0C](http://www.youtube.com/watch?v=KMLZGURV5V0C)

Prévenir les difficultés des entreprises par les procédures amiables

## LE BULLETIN DE L'INSTITUT

Retrouvez chaque trimestre, en 20 pages et chez vous, toute l'actualité de l'IFPPC, des mandataires de justice et du droit des entreprises en difficulté.

Les bulletins interactifs sont disponibles en téléchargement pour nos adhérents.

Les bulletins sont téléchargeables en ligne sur :

<https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/bulletins>

**Bulletin de l'Institut**

IFPPC Les professionnels des entreprises en difficulté

TRIMESTRIEL • NUMÉRO 76 • Février - Avril 2023 • PARAÎT LE 21 MOIS DE CHAQUE TRIMESTRE

**Éditorial**

Par Cécile JOURN, Présidente

Après de 55 % contre 25 à 30 % en moyenne) tandis que l'indemnisation des créanciers est équivalente avec un coût très compétitif plus faible que la moyenne européenne.

Cette dernière proposition de réforme, après 10 années de nouvelles tentatives qui se sont succédées sans interruption, et alors que nous traversons une période de grand danger pour nos études du fait d'une sous-activité depuis 3 ans, ne manque pas d'épouser les plus optimistes d'entre nous.

Cependant, il faut savoir raison garder, il ne s'agit à ce stade que d'un projet en cours de discussion.

L'IFPPC a d'ailleurs, été fin janvier, fait valoir ses arguments contre cette proposition, à savoir notamment les risques pour les tiers d'une procédure d'insolvabilité sans protection - pour le respect des droits des salariés, du droit de l'environnement, des droits des créanciers et pour le respect de l'ordre public économique (notamment contre l'évasion fiscale).

Par ailleurs, les premiers retours nous rassurent sur la position qui sera défendue par la France et même l'Allemagne sur cet article précis.

À ce stade, il convient donc de ne pas céder à la panique, de rester mobilisés, dans le dialogue constructif et nous prenons nos efforts à ceux du CNAJMJ pour convaincre de l'efficacité de notre droit auprès de la Commission européenne.

**Que se passe-t-il à l'AGS ?**

Beaucoup de choses nous échappent tant la situation actuelle est subtile à travers ce que nous en comprenons par voie de presse - le conflit qui oppose désormais aux yeux de tous l'UNEDIC à la direction de l'AGS.

Chant de cygne d'une direction qui n'a cessé d'attaquer nos professions tout en ne respectant pas ses engagements malgré d'incompréhensibles tentatives de notre part pour renouer le dialogue.

Enfin il y a cette procédure pénale engagée sur le fond d'un audit dont l'impartialité est belle que nous n'avons jamais réussi à en obtenir une copie et qui accuse sans aucun discernement toute une profession de « détournement de fonds ». Ou veut faire son chien l'accusé de la rage ? L'accusation très grave, non justifiée et reprise à volonte dans différents médias sans que le contradictoire ne soit jamais respecté et sans aucune investigation, démontre cette violence. Les différents contributeurs mis en cause par l'AGS depuis 2019 pour remettre en cause notre indispensable partenariat le démontrent aussi sans que l'on comprenne exactement les tenants et aboutissants.

Sur ce sujet, nous sommes complètement inoubliables dans les médias, ce même quand nos arguments sont regrettés.

Vous le répondez frontalement, en posture défensive, est souvent contre-productif ! ▶

**Sommaire**

Éditorial • Nouveaux adhérents : 1-2

Actes de l'IFPPC • Agenda : 3

Témoignage d'un dirigeant : 4

Interview : 5

Statistiques : 6

Témoignage • Au Journal officiel : 7

Constitutions : 8

Actualité jurisprudentielle : 9-10

Droit social : 11-13

Dossier : 14-15

Sélection professionnelle : 16

Vie des entreprises régionales : 16-17

Formations • Brevets : 18

À retrouver sur www.ifppc.fr : 19

39 Constats de l'IFPPC : 20

## DÉPLIANTS DE PRÉSENTATION DES MÉTIERS

L'IFPPC met à disposition un outil de présentation des missions et du tarif des AJ et MJ à remettre dans les études en support du premier rendez-vous avec les dirigeants. Ainsi ont été transmis, à chaque AJ et chaque MJ membres, 100 exemplaires de présentation de leurs missions respectives.



## AFFICHE DE PRÉSENTATION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DES AJ-MJ

L'IFPPC vous propose les affiches du tarif des missions des administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires et commissaire à l'exécution du plan. S'y ajoute cette année l'affiche du tarif de la procédure de sortie de crise.

Documents téléchargeables en ligne sur :

<https://www.ifppc.fr/ressources-et-documents/affiches>

## LES CHIFFRES

**1 300** Bulletins parus par trimestre

**14 800** vues des vidéos en ligne

## LE SITE INTERNET

### Le site Internet de l'IFPPC poursuit une double finalité :

- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers événements par l'édition automatique des factures et attestations de présence disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

### En terme de contenu, sont accessibles en ligne :

- La présentation de l'IFPPC et de ses activités
- La présentation des événements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir
- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents
- Les dernières actualités du secteur

Le site permet également au « grand public » de trouver des informations sur les métiers des entreprises en difficulté.

Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est consultable dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone) sans pour autant perdre en navigabilité.

### LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'IFPPC : UN NOUVEL OUTIL POUR SES ADHÉRENTS

**Afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques professionnelles et faciliter l'exercice des missions de ses membres, l'IFPPC produit chaque mois une documentation riche (recommandations, consultations, questions/réponses, tableaux, etc...)**

Cette base de données, à caractère éminemment pratique, est unique dans le secteur du droit des entreprises en difficulté. Pourtant, nous avons constaté que nombreux étaient nos membres à ne pas forcément retrouver tous ces outils sur notre

site internet. En effet la multiplication des sources d'informations peut rendre difficile leur accès, de sorte qu'il nous est apparu que celles-ci sont aujourd'hui mal exploitées malgré leur qualité reconnue.

Au moment où nous écrivons, l'IFPPC a produit, et propose à ses adhérents, près de 1300 documents dont 400 consultations et 800 recommandations. Nous avons cherché donc un moyen de faciliter leur accès sans que nos membres ou leurs collaborateurs n'aient à passer un temps important sur notre site Internet pour les trouver. Encore faut-il d'ailleurs que l'existence de certains documents leur soient connue!

C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé un nouveau développement de notre plateforme Web afin de valoriser l'entière des ressources de l'IFPPC et en faciliter la consultation.

Plusieurs objectifs sont recherchés :

- Une ergonomie de nature à garantir une appropriation rapide et une utilisation régulière du service.
- Un meilleur accès à nos ressources avec une garantie de pertinence des réponses apportées à la question posée.
- Un accès simultané pour l'adhérent à des ressources externes au site Internet.

C'est ainsi qu'est né le centre de ressources de l'IFPPC.

### RETROUVER FACILEMENT UNE RÉPONSE À VOTRE QUESTION

Nous avons profité de cette évolution pour revoir l'organisation de notre home page. Dès votre arrivée sur [www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr), un nouveau bloc fait son apparition permettant de vous notifier les dernières publications mises en ligne et sur lequel vous pouvez directement renseigner votre recherche. En lançant la recherche, vous vous rendez sur la page des résultats qui vous permettra de l'affiner par mots-clés, thématiques et années de publications.

Toutes nos productions pertinentes, qu'importe leur source, (consultation/recommandation/synthèse de textes,...) remonteront ainsi automatiquement dans les résultats.

## E-MAILINGS

En 2022, l'IFPPC a diffusé de nombreuses communications dématérialisées réservées à ses adhérents, outil de communication complémentaire au Bulletin trimestriel de l'Institut qui permet de coller à l'actualité des professionnels des entreprises en difficulté et de l'IFPPC.

## LINKEDIN

L'IFPPC et son équipe totalisent plus de 6000 abonnés sur leurs pages LinkedIn. En 2022, l'IFPPC a régulièrement publié des articles et des posts sur les actualités de l'Institut et des entreprises en difficulté, ainsi que des offres d'emploi et candidatures.

Pour s'abonner à la page :

<https://www.linkedin.com/company/13226579>

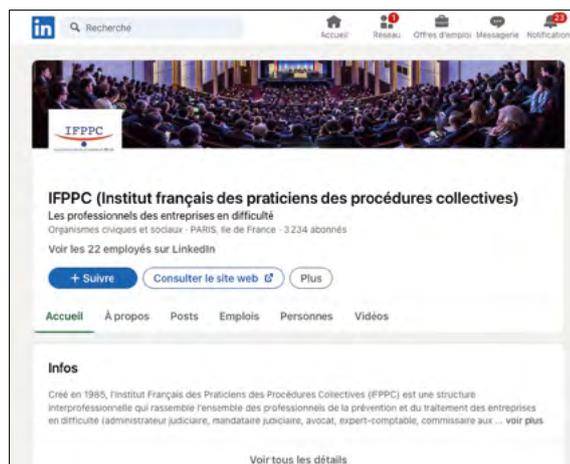
## LES CHIFFRES

**77 431** Visites uniques sur le site Internet

**116 613** Pages vues

**28** Communications thématiques d'actualité

**6 200** Abonnés sur LinkedIn



# Agenda 2022

**7 janvier 2022** Rencontre entre **Auréliano BOCCASILE**, Secrétaire général de l'IFPPC et **Pierre BURBAN**, Secrétaire général de l'U2P (Union des Entreprises de proximité). Échanges sur l'actualité, le projet de loi sur les indépendants, la situation des études, le dialogue social.

**14 janvier 2022** Échanges avec **Yannick SALA**, Conseiller professions libérales et rebond des entreprises au cabinet du Ministre délégué aux PME.

**25 janvier 2022** Intervention d'**Olivier BUISINE**, président de l'IFPPC, à une conférence Labex 2022 : « *Le créancier face aux nouvelles modalités d'adoption du plan* » avec le Professeur **Nicolas BORGA** à l'université de Montpellier.

**31 janvier 2022** 17<sup>e</sup> Entretiens de la Sauvegarde. 640 participants, dont 150 magistrats, et 40 intervenants pour le rendez-vous annuel du secteur qui a permis de réfléchir sur le thème « *Quelle sortie de crise ?* » lors de la plénière et d'avoir des échanges techniques l'après-midi avec les 4 ateliers au choix.

**1er février 2022** Envoi aux équipes de campagnes présidentielles des 10 propositions de l'IFPPC au service des entrepreneurs pour démystifier l'échec et appel à revaloriser la perception de la mission des administrateurs et mandataires judiciaires.

**4 février 2022** Début du cycle de rencontre avec les candidats à la présidentielle. Échanges avec **Christian ECKERT**, conseiller économique d'Anne HIDALGO, sur les 10 propositions de l'IFPPC.

**9 février 2022** Article de « *DAF Magazine* » : Entreprises en difficulté, comment se refinancer. qui reprend les interventions de la seconde table ronde des Entretiens de la Sauvegarde.

**10 février 2022** Rencontre avec la CFDT nationale : **Luc MATHIEU**, secrétaire national de la CFDT, **Xavier GUILLAUMA**, secrétaire confédéral, responsable service Economie, **Patricia FERRAND**, secrétaire confédérale, responsable service Emploi, **Maud RENAUD** secrétaire confédérale, responsable service Juridique. Déjeuner avec le bureau du syndicat des acteurs du recouvrement. Échanges avec **Yannick SALA**, Conseiller professions libérales et rebond des entreprises au cabinet du Ministre délégué aux PME.

Réunion avec la DGE au ministère de l'Économie et des finances : **Alexandra CALKA**, cheffe de projets animation réseau CRP et **Olivier REMY**, chef de la mission restructuration des entreprises.

**16 février 2022** Échanges entre l'IFPPC et la région Bourgogne Franche-Comté avec **Nicolas SORET**, vice-président en charge de l'économie.

**22 février au 8 mars 2022** : Élection du Conseil d'administration par un scrutin à distance.

**4 mars 2022** Cycle de rencontre avec les candidats à la présidentielle. Échanges avec **Jean-Noël BARROT**, Député et membre de l'équipe de campagne d'Emmanuel MACRON, sur les 10 propositions de l'IFPPC.

**10 mars 2022** Assemblée générale de l'IFPPC à la Maison de l'Alsace

Conseil d'administration de l'IFPPC : avec notamment l'élection du bureau pour le mandat 2022-2024

**15 mars 2022** Envoi au CNAJMJ des conclusions de la

commission « harmonisation » de l'IFPPC avec une proposition de plan comptable normalisé type pour toutes les études d'AJ et de MJ.

**21 mars 2022** Enquête sur les contentieux en cours entre les AJMJ et l'AGS. Envoi aux membres de la documentation produite par l'IFPPC ces derniers mois afin de soutenir les actions concernant les restitutions ou encore le principe de subsidiarité invoqué par l'AGS en RJ et en LJ.

**23 mars 2022** Rencontre entre **Auréliano BOCCASILE**, Secrétaire général de l'IFPPC et **Chirine MERCIER**, Secrétaire générale de l'UNAPL, pour évoquer les actualités respectives de nos organisations.

**25 mars 2022** Participation de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, à la Conférence franco-allemande sur le développement du droit de l'insolvabilité en Europe co-organisée par le CNAJMJ « *Vers une nouvelle directive sur l'insolvabilité ?* »

**6 avril 2022** Rencontre entre **Auréliano BOCCASILE**, Secrétaire général de l'IFPPC et **Christophe HAZARD**, Secrétaire général du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce pour évoquer les actualités respectives de nos organisations.

**11 avril 2022** Envoi à la Chancellerie des observations de l'IFPPC concernant le projet de décret pris en application de la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

**21 avril 2022** Interview de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, dans l'Opinion : « *Face à la montée des périls, il faut dédramatiser le recours au mandataire de justice* ».

**5 mai 2022** Envoi de deux courriers au Président de l'AGS : un droit de réponse IFPPC sur publication « *Les chiffres AGS n°37* » et un rappel du droit sur le principe de subsidiarité en redressement judiciaire.

**6 mai 2022** Petit-déjeuner presse pour échanger avec les journalistes sur la situation des entreprises et la mission des praticiens de l'insolvabilité.

**11 mai 2022** Participation de l'IFPPC à la Section Paritaire Professionnelle des OPM de l'OPCO EP (Collège employeur). Point sur les budgets formations. Validation des tarifs de prise en charge sur l'apprentissage.

**24 mai 2022** Plus de 260 participants au webinaire « *L'entrepreneur individuel défaillant : premiers éléments pratiques de la loi du 14 février 2022* » avec les interventions de **Julien THERON** et **Sandrine TISSEYRE**, Professeurs à l'Université Toulouse 1, ainsi que **Bertrand BOUDEVIN**, Mandataire judiciaire.

**11 juin 2022** Publication dans *Le Figaro* du témoignage de **Serge PREVIL**, vice-Président de l'IFPPC sur l'action concrète des AJMJ pour permettre aux entreprises de surmonter la crise au sein d'un article intitulé : « *Comment un administrateur judiciaire a pu aider l'entreprise Jammet à se relever ?* »

**15 juin 2022** Échanges entre le bureau de l'IFPPC et la Région Nouvelle Aquitaine, et notamment son Président, **Alain ROUSSET**, afin de présenter l'action des mandataires de justice, échanger sur les dispositifs de soutien aux entreprises en difficulté mis en place par la Région. Avec ce rendez-vous, l'IFPPC achève son cycle de rencontre des exécutifs de région entamé il y a 7 mois.

**16 juin 2022** Communication du Conseil d'administration aux membres afin de faire part des candidats AJMJ soutenus par l'IFPPC dans le cadre des élections à la Commission nationale d'inscription et de discipline. Participation de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, au Comité national de sortie de crise à Paris.

**17 juin 2022** Réunion IFPPC/CNAJMJ sur les synergies possibles en termes de relations presses pour un changement de paradigme de la sphère médiatique en faveur d'une approche revalorisée des professionnels des entreprises en difficulté.

Intervention de **Pierre CHARLIER**, Président de la 10<sup>e</sup> compagnie et trésorier de l'IFPPC à la journée annuelle des CIP (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises) à Strasbourg afin d'échanger sur les perspectives pour anticiper, accompagner et sortir de la crise les entreprises.

**23 juin 2022** Participation de l'IFPPC au Conseil national de l'UNAPL pour échanger sur l'actualité des professions libérales et notamment la loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

**28 juin 2022** Participation de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, aux 40 ans du CIRI

**5 juillet 2022** Réunion de la commission paritaire de la branche qui a validé l'avenant pour prolonger l'activité partielle de longue durée, les niveaux de prise en charge pour l'apprentissage et les comptes santé.

**7 juillet 2022** Réunion entre le bureau de l'IFPPC et le bureau du droit de l'économie de DACS. Échanges notamment sur la situation des études, l'évolution des missions, la situation avec l'AGS, nos propositions afin d'améliorer l'efficacité et les délais des procédures collectives.

politique de formation de l'IFPPC dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et transmission des bilans des formations 2021/2022

**12 septembre 2022** Interview dans Le Monde de **Serge PREVILLE**, Vice-président de l'IFPPC : «*Face à la crise montante, les entreprises françaises tiennent bon*».

**15 septembre et 21 octobre 2022** Participation de l'IFPPC à la Section Paritaire Professionnelle des OPM de l'OPCO EP (Collège employeur). Validation des budgets formation de la branche pour 2023. Obtention de l'augmentation des plafonds maximums annuels par étude afin de permettre à plus de salariés de se former tout au long de l'année.

**16 septembre 2022** Participation de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, aux Journées des professions libérales organisées par l'UNAPL à Deauville. Intervention sur le thème «*Profession libérale : une appellation à contrôler ?*».

**22 septembre 2022** Participation de l'IFPPC, représentée par **Engareh ALIREZAI**, administratrice judiciaire, à l'anniversaire des 10 ans de 60 000 Rebonds.

**6 au 8 octobre 2022** 38<sup>e</sup> congrès national de l'IFPPC à Cannes. Journée d'étude : «*Classes de parties affectées, loi indépendants : premiers retours pratiques*». Réunion du Conseil d'administration de l'IFPPC

**28 octobre 2022** Interview dans InfoSocial RH de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC : «*Le "quoi qu'il en coûte" a peut-être duré un peu trop longtemps*».

**15 novembre 2022** Rencontre entre le bureau de l'IFPPC et **Arpiné GZRYAN**, directrice adjointe, **Yannick SALA**, conseiller professions libérales et rebond des entreprises, du cabinet d'**Olivia GRÉGOIRE**, Ministre chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

**24 novembre 2022** 210 participants au colloque (90 en présentiel, 120 à distance) : «*Pour en finir avec la cessation des paiements et améliorer l'efficacité du droit des entreprises en difficulté*» qui s'est tenu à la Maison de la RATP sous la direction scientifique de **Laura SAUTONIE LA-GUIONIE**, Professeur de droit à l'Université de Bordeaux.

**25 novembre 2022** Participation de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, au Congrès national des Tribunaux de Commerce à Paris.

**7 décembre 2022** Lancement de la 3<sup>e</sup> enquête annuelle sur la situation des études d'AJ et de MJ. Les résultats sont en cours d'analyse.

Participation de **Serge PREVILLE**, vice-Président de l'IFPPC, à l'anniversaire des 10 ans du réseau CRP au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique en présence de M. le Ministre de l'industrie **Roland LESCURE**.

**8 décembre 2022** Mediatraining du bureau de l'IFPPC avec l'agence Proches qui accompagne l'IFPPC sur les relations presse.

**12 décembre 2022** Publication dans Actu-Juridique, d'une interview de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC : «*L'entreprise individuelle est une innovation majeure*» pour les professionnels des procédures collectives

**15 décembre 2022** Conseil d'administration de l'IFPPC Participation de **Cécile JOUIN**, Présidente de l'IFPPC, à la réunion du Comité national de sortie de crise. ●



De gauche à droite : Serge PREVILLE et Cécile JOUIN, IFPPC, Anne-Louise CHEVALIER et Quentin VASSEUR, DACS.

160 adhérents de l'IFPPC ont participé au webinar d'échanges sur la restructuration des PGE qui leur était réservé.

**8 juillet 2022** Réunion de l'équipe pédagogique d'IFPPC formation afin de faire le point sur les sessions de formations des 12 derniers mois et échanger sur les propositions d'améliorations pédagogiques.

**22 juillet 2022** Réunion de la commission formation de l'IFPPC : Bilan des 12 derniers mois de la politique de formation de l'IFPPC, validation des thèmes 2022/2023.

**2 août 2022** Envoi aux adhérents d'une enquête sur la



[www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr)

**Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives**

110, rue La Boétie, 75008 PARIS - Tél. 01 44 50 15 60  
ifppc@ifppc.fr - Siret : 339 197 378 000 39